

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

ET LE 10 AVRIL A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **4 AVRIL 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, PRIVE Franck à VIOLLET Etienne

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_04_04

Objet : Budget Général : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine TROMAS, adjointe, qui rappelle à l'assemblée les résultats du Compte Financier Unique (CFU) constatés à la clôture de l'exercice 2023 et approuvés par délibération n° 2025_04_03 du 10 avril 2025.

Celui-ci fait apparaître :

- un **excédent** de fonctionnement de : **237 831,15 €**
- et un **excédent** d'investissement de : **1 546 973,40 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en recettes, pour un montant de 21 439,00
- en dépenses, pour un montant de 352 799,00

Total = - 331 360,00

Ainsi, **le résultat de l'exercice budgétaire 2024**, en section d'investissement, s'élève à

+ 1 215 613,40 €.

Conformément aux dispositions de l'instruction M 57, ces résultats seront repris et affectés au Budget Primitif 2025 comme suit :

En fonctionnement :

- **Compte 002 : excédent** de fonctionnement reporté **140 000,00 €**
- **Compte 1068 : excédent** de fonctionnement capitalisé **97 831,15 €**

En investissement :

- **Compte 001 : excédent** d'investissement reporté **1 546 973,40 €**

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **la majorité (3 CONTRE (M. Adam, Mme Andreu, Mme Marret))** de :

- **AFFECTER** les résultats de fonctionnement et d'investissement comme proposés ci-dessus.
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 10 avril 2025, au registre sont les signatures

Le Maire,

Gérard LABORDERIE

La secrétaire,

CHAUVET Francette